

PRO C È S – V E R B A L

Réunion du Conseil Municipal du 22 Janvier 2019

Convocation du 15 Janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le Vingt-deux Janvier à 18 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Christian SCHOEPFER.

DATE D’AFFICHAGE : 15 Janvier 2019.

Présents : Mme MESLIN, M. FABRE Éric, Mme PUEL, M. FABRE Jean, Mme FAMERY, M. KLEPPER, Mme VEZIAND, Adjoints, M. MICHEL, Mme DALLENBACH, Mrs ZERBIB, PUJOLAS, Mme DOMECC, M. FABREGOUL, Mme FORT-LANES, M. SZYMANSKI.

Absents Excusés : Mrs COLLINS, DIVOL, Mme MALEFANT, M. VALLADIER, Mmes GARCIA, PARRINELLO, LELIEVRE, SOUBEYROUX, Mrs DEVAUX, ALLIÉ, Mme DEVAUX Monique.

Procurations : de M. VALLADIER à M. Jean FABRE, de Mme GARCIA à Mme PUEL, de Mme PARRINELLO à M. Éric FABRE, de Mme SOUBEYROUX à Mme VEZIAND.

Secrétaire de Séance : Madame Carole DOMECC.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 Décembre 2018 au vote du Conseil Municipal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, et Monsieur le Maire procède à la lecture des pouvoirs.

Madame Carole DOMECC est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

I. SIGNATURE AVEC LA CAF – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE **(Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Sandrine FAMERY)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que, dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif contractuel visant le développement d'une politique d'Action Sociale Globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants, un contrat avait été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard. Ce contrat est arrivé à échéance le 31/12/2017.

Un nouveau contrat « Contrat Enfance et Jeunesse » (transmis par voie dématérialisée) doit être mis en place pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Décision adoptée à l'unanimité.

II. DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME SYNDICAL DU SMEG TRAVAUX ANCIEN CHEMIN DES CANAUX – RUE DE L'OLIVETTE – ECLAIRAGE PUBLIC – MODIFICATION CONVENTION
(Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Éric FABRE)

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage public situés Ancien Chemin des Canaux et Rue de l'Olivette, pris en charge en partie par le SMEG (Syndicat Mixte d'Electrification du Gard), il avait été demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en date du 28 novembre 2018.

La participation de la Commune à verser au Syndicat avait été estimée à 23 566.27 €.

Le coût prévisionnel des travaux lui était estimé à 40 399.33 € TTC (soit 33 666.11 € HT).

Or, suite à une erreur matérielle, la Collectivité est tenue de régler la totalité des travaux et le Syndicat reversera 50 % du montant HT soit 16 833.06 € HT à la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention (transmise par voie dématérialisée).

Décision adoptée à l'unanimité.

III. ARROSAGE MINI TERRAIN FOOTBALL – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS NIMES-MÉTROPOLE
(Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Monique VEZIAND)

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations sportives et à la jeunesse caissarguaise, la Commune de Caissargues a décidé de mener en 2019 plusieurs actions de rénovation, de création et de sécurisation au complexe sportif Jean-Philippe LAMOUR.

Pour offrir une surface supplémentaire pour l'entraînement des plus jeunes licenciés, le mini terrain de football sera arrosé et enherbé au moyen d'un dispositif intégré.

La Commune de Caissargues sollicite une aide financière auprès du Département du Gard ainsi que le fonds de concours de Nîmes Métropole au titre des installations sportives.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 24 744.22 € HT soit 29 693.06 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Décision adoptée à l'unanimité.

IV. CLÔTURES DES COURTS DE TENNIS ET DES TERRAINS DE FOOTBALL D'HONNEUR ET D'ENTRAÎNEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS NIMES-MÉTROPOLE
(Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Monique VEZIAND)

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations sportives et à la jeunesse caissarguaise, la Commune de Caissargues a décidé de mener en 2019 plusieurs actions de rénovation, de création et de sécurisation au complexe sportif Jean-Philippe LAMOUR.

Ainsi les clôtures grillagées des courts de tennis 3 et 4 seront remplacées, celles des terrains de football d'honneur et d'entraînement seront également remplacées mais par des panneaux de fils soudés plus résistantes aux intrusions et aux humeurs des supporters.

Enfin le parcours sportif sera sécurisé aux trois accès piétonniers par la mise en place de barrières sélectives franchissables par les personnes à mobilité réduite.

La Commune de Caissargues sollicite une aide financière auprès du Département du Gard ainsi que le fonds de concours de Nîmes Métropole au titre des installations sportives

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 61 142.00 € HT soit 73 370.40 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Décision adoptée à l'unanimité.

V. CRÉATION D'UN PLATEAU EXTÉRIEUR DE FITNESS – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS NIMES-MÉTROPOLE
(Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Monique VEZIAND)

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations sportives et à la jeunesse caissarguaise, la Commune de Caissargues a décidé de mener en 2019 plusieurs actions de rénovation, de création et de sécurisation au complexe sportif Jean-Philippe LAMOUR.

Un plateau extérieur de fitness et de musculation sera créé aux abords du plateau multisports inauguré en 2015.

La Commune de Caissargues sollicite une aide financière auprès du Département du Gard ainsi que le fonds de concours de Nîmes Métropole au titre des installations sportives

Le montant estimé de cette réalisation s'élève à 55 570.00 € HT soit 66 684.00 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Décision adoptée à l'unanimité.

VI. ACQUISITION TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS ÉCOLES – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS NIMES-MÉTROPOLE
(Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Sandrine FAMERY)

La Commune de Caissargues a entamé en 2012 une action d'équipement des écoles publiques en tableau blanc interactif tactile, la poursuite de cette action a été confirmée par une adhésion en 2018 à l'école numérique de Nîmes Métropole.

En 2019, les premières classes de maternelle seront équipées au groupe scolaire Mirman. La Commune sollicite une aide financière auprès du Département du Gard ainsi qu'auprès de Nîmes Métropole au titre du fonds de concours dans la thématique Écoles Numériques.

Le montant estimé de cette acquisition s'élève à **15 033.36 € HT soit 18 040.03 € TTC.**

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Décision adoptée à l'unanimité.

VII. RESTAURATION DES PIERRES, RAVALEMENT DE LA FAÇADE PRINCIPALE BÂTIMENT POSTE - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS NIMES-MÉTROPOLE
(Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Jean FABRE)

La Commune de Caissargues est propriétaire d'une vieille bâtisse située dans le centre du village qui est l'ancien Hôtel de Ville. Aujourd'hui ce bâtiment accueille au rez-de-chaussée « La Poste » et à l'étage deux logements communaux.

La Commune de Caissargues soucieuse de conserver son patrimoine a programmé la restauration de la façade Est de ce bâtiment de caractère.

La Commune de Caissargues sollicite des aides financières du Département du Gard et de Nîmes Métropole au travers du fonds de concours au titre des équipements culturels et du petit patrimoine.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 34 000.00 € HT soit 40 800.00 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Décision adoptée à l'unanimité

VIII. RAVALEMENT FAÇADE SECONDAIRE ÉGLISE NOTRE DAME – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS NIMES-MÉTROPOLE
(Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Jean FABRE)

La Commune de Caissargues est propriétaire de l'église Notre Dame de style baroque des époques XVIIème et XIXème, l'édifice culturel présente une façade principale et un clocher en pierre en très bon état, les façades secondaires sont enduites et celle située au Nord nécessite un ravalement curatif et esthétique.

La Commune de Caissargues soucieuse de conserver son patrimoine dans le meilleur état possible a programmé la restauration de la façade Nord de cet édifice culturel.

La Commune de Caissargues sollicite des aides financières du Département du Gard et de Nîmes Métropole au travers du fonds de concours au titre des équipements culturels et du petit patrimoine.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 15 000.00 € HT soit 18 000.00 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Décision adoptée à l'unanimité.

IX. CHEMINEMENT PMR -PLATEAUX PIÉTONNIERS ET RÉNOVATION VOIRIE RUE ALPHONSE DAUDET ET ANCIEN CHEMIN DES CANAUX – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS NIMES-MÉTROPOLE
Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Éric FABRE)

De nouveaux bâtiments d'habitations et de services se sont édifiés ou sont en cours d'édification sur l'axe de desserte du centre-ville de Caissargues formé par la rue Alphonse DAUDET et l'ancien chemin des Canaux, notamment un Pôle Santé qui accueillera cinq médecins généralistes.

Les extensions des réseaux secs principalement nécessaires pour alimenter ces nouvelles constructions ont fait souffrir un peu plus les voiries déjà anciennes.

La création d'un cheminement pour les personnes à mobilité réduite et d'un raccordement aux modes doux existants ou à venir dans le cadre de l'extension de la ligne T1 BHNS sont devenus indispensables.

Nîmes Métropole pilote actuellement une étude hydraulique sur la rue Alphonse Daudet pour capter les eaux de ruissellement, aussi le projet de rénovation viaire s'effectuera en deux phases : la première sur le tronçon de l'Ancien Chemin des Canaux car le Pôle Santé doit être livré au 1^{er} Avril 2019, la seconde la rue Alphonse Daudet après validation des propositions hydrauliques.

La Commune de Caissargues sollicite des aides financières du Département du Gard et de Nîmes Métropole au travers du fonds de concours au titre de la revitalisation des cœurs de villes.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 153 000.00 € HT soit 183 600.00 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Décision adoptée à l'unanimité.

X. CRÉATION PARKING ABORDS ÉCOLE MIRMAN – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS NIMES-MÉTROPOLE
Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Éric FABRE)

Les parents d'élèves et les directeurs des écoles maternelle et élémentaire de Mirman ont fait part à la municipalité lors des conseils d'écoles, de problèmes de sécurité routière aux abords du groupe scolaire.

Par manque de place et d'une réelle volonté de certains parents d'élèves de bien se garer, les écoliers ne sont pas en situation de sécurité à la rentrée et la sortie scolaire. La police municipale a constaté de nombreuses fois ces infractions.

Un projet de réorganisation de l'accès au groupe scolaire avec création de parkings pour les véhicules mais aussi pour les vélos a été validé et a fait l'objet d'une consultation d'entreprises. Les travaux s'effectueront lors des prochains congés d'hiver fin février et début mars 2019.

La Commune de Caissargues sollicite des aides financières du Département du Gard et de Nîmes Métropole au travers du fonds de concours au titre de la sécurité routière et l'intégration des modes doux.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 20 753.01 € HT soit 24 903.61 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Décision adoptée à l'unanimité.

XI. ACQUISITION BARRIÈRES ANTI-INTRUSION – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS NIMES-MÉTROPOLE
Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Éric FABRE)

À l'instar des autres communes de Nîmes Métropole, la Municipalité de Caissargues organise ou soutient de nombreuses manifestations sur la voie publique.

La plus importante étant la Féria de la Pentecôte, les courses camarguaises et les abrivados y sont très appréciées.

La Commune soucieuse de garantir le plus haut niveau de sécurité pour tous les participants et bénévoles met en place à chaque manifestation ou commémoration officielle occupant l'espace public, des barrières taurines et des véhicules en travers des chaussées.

Aujourd'hui du matériel adapté, éprouvé et certifié existe, ces barrières sortes de chevaux de frise modernes sont infranchissables par un véhicule bélier.

La Commune de Caissargues sollicite des aides financières du Département du Gard et de Nîmes Métropole au travers du fonds de concours au titre de la sécurité routière.

Le montant estimé de cette acquisition s'élève à 17 000.00 € HT soit 20 400.00 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Décision adoptée à l'unanimité.

XII. PROJET VIDÉOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS NIMES-MÉTROPOLE
Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Pierre KLEPPER)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 2 juin 2016, le projet de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection a été adopté et qu'une demande de subvention au titre du fonds de concours de Nîmes-Métropole a été présentée.

En 2017 et 2018, 13 emplacements de caméras ont été installés. Pour l'année 2019, il est envisagé d'installer 3 emplacements supplémentaires afin d'assurer le maillage complet de la Commune.

La Commune de Caissargues sollicite des aides financières de Nîmes -Métropole au travers du fonds de concours au titre de la vidéoprotection.

L'opération se détaille ainsi :

- **Caméra 1 « CAMBOURIN »** : 11 373.88 € HT
- **Caméra 5 et 6 « DAUDET »** : 14 734.62 € HT
- Soit coût total estimé de **26 108.50 € HT**.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Décision adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

DÉCISION 2019-01 : Attribution d'un marché à procédure adaptée – construction d'un pôle santé – lot 1 Terrassement gros œuvre maçonnerie – avenant 1 – augmentation de montant :

Montant initial du marché :	110 000.00 € HT		
Montant de l'avenant 1 :	+ 1 705.00 € HT	soit	2 046.00 € TTC
Nouveau montant du marché :	111 705.00 € HT	soit	134 046.00 € TTC

DÉCISION 2019-02 : Action en justice contre la délibération du 18 septembre 2018 du Service Départemental d'incendie et de secours du Gard – Désignation Mes Guillaume MERLAND, avocat, et Sophie CHAUVET, avocat, pour défendre les intérêts de la Commune.

DÉCISION 2019-03 : Contestation notification du SDIS contribution communale 2019 du 14 décembre 2018 – Désignation de Me Sophie CHAUVET, avocat, pour défendre les intérêts de la Commune.

L'ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 00.

Le Maire,
Christian SCHOEPFER.

